

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN



Organisme Agréé

V. réf.: _____

N. réf.: _____

RAPPORT N°: 94/120224/02

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08
SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional:
De Liege

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION: Rue Bone Ouve
Coen, 4, 1040 Heverlee.
PROPRIETAIRE: VITO.
Adresse: TDTT.
DEMANDEUR: A.P.E.A. Lomley.
Adresse: Rue du Bon air, 116, 1040 Heverlee.
INSTALLATEUR: TIDEN
Adresse:
TVA ou CI: 0890-015-594

EAN: 54145670005074408
Réf.: Compteur n° 60240854
Index: S=03601,2 N=03133,3.

Date du contrôle: 24/08/2002 Type de contrôle: examen de conformité - visite de contrôle suivant:
(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R. 2.6.2000) (RGPT art. 262) (R.T. art. 234) (Prescriptions distributeur)
Type d'installation: Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation; Type locaux: HABITATION
Début travaux: Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.4.83 RGIE art.86 PREMIERUX PHOTO
Raccordement: Tension 2x230 V Protection raccordement 50 A
Câble aliment, tableau, princ.: 4 x 30 mm² Inter. gén.: type Δ 63A 30mm. 256
Type électrode de terre boucle - buses - piquets - conducteur horizontal Schéma: TT
Nombre de tableaux: 1; Nombre de circuits term.: 1; RA: 30 Ohm; RI tot: NC MOhm
Facteurs d'influences externes:

DESCRIPTION: Voir Schemas en annexe.
Numero du compteur Vert = 7038985. Index = 00012,9 kWh
Utre du compteur Vert: Utre B
HEP marquée sur la face avant du CV = Present CE 412 1219
nombre de panneaux = 25 x 240W = 6000W
1 onduleur Solaire type n° SFO711A07FA 2038-07 POC=6000 INDEX=28kwh
1 limiteur d'intensité Pleun 0 = 40AII

CONTROLES effectués: voir verso
INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES: NEANT POUR L'EXTENSION PHOTOVOLTAÏQUE.

NOTE: Essais de fonctionnement du relais de
déclenchage est effectué.
Pas de mesure d'isolation: panneau d'électrique.
Le Rapport entre les caractéristiques des
panneaux et les onduleurs ne fait pas
partie du contrôle.

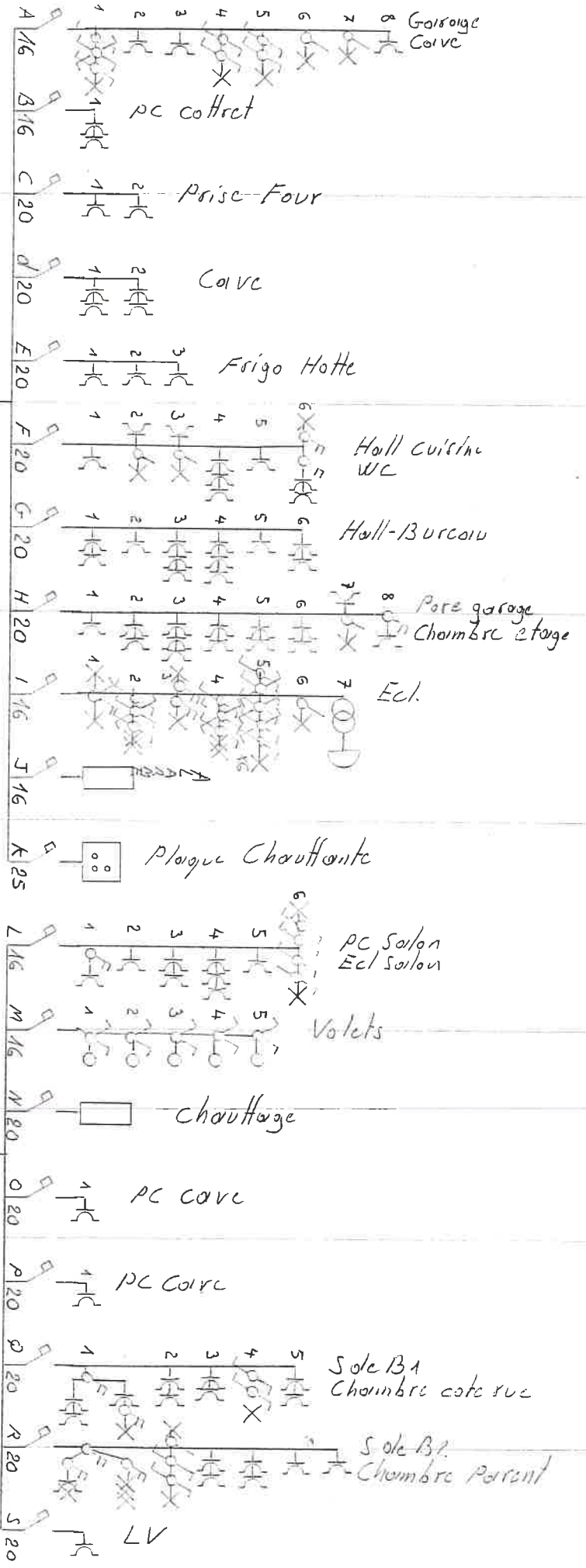
Table with 2 columns: PROCES-VERBAL DE CONFORMITE, vu le: le responsable du distributeur, nom: signature:

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE: voir verso.

CONCLUSION: 1 L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés.
L'installation doit être vérifiée avant le 24/08/2002 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après
modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2 L'installation n'est pas conforme.
3 L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les
mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.
L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le:

L'AGENT-VISITEUR: 94/MARIBN
n° + nom + signature
FORM. 382B-03/2009

Le directeur,
BEE LAC
115-INSP



Δ300MH
63A

M^{re} et M^{me} Vita
Rue Bure Coirve Coeur 2
Herstal 4040

POUR C.I.B
MICHAEL
POLYS
NU LE. 186512004

(Handwritten signature)

Electricien

Δ300MH
63A

Vreven D
Rue Lohout 19
Danceel 4357
TWH 602861

(Handwritten signature)